



CAPa JP

Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole
Jardinier Paysagiste
- Apprentissage -



24 mois pouvant varier
selon positionnement



Septembre 2021
à juin 2023



Les Vaseix



Niveau 3

PRINCIPAUX DÉBOUCHÉS

- devenir jardinier ou ouvrier paysagiste

OBJECTIFS VISÉS

Maîtriser l'ensemble des capacités visées par le diplôme :

- Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux
- Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle
- Interagir avec son environnement social
- Réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysager
- Réaliser en sécurité des travaux d'aménagement paysager
- Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels et équipements
- S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

CONDITIONS DU MÉTIER

Le titulaire de l'emploi travaille le plus souvent dans une entreprise du paysage ou dans le service en charge des espaces verts d'une collectivité ou d'un établissement public.

Il aménage et entretient les jardins privés ou les espaces publics à l'aide d'outils manuels et d'engins motorisés. Les travaux d'aménagement couvrent principalement les travaux liés à la plantation des végétaux, l'engazonnement et la mise en place d'infrastructures (systèmes d'arrosage, petits ouvrages et installations inertes,...). Les travaux d'entretien consistent à assurer la maintenance des aménagements et des espaces végétalisés et l'entretien des matériels utilisés.

Les travaux sont réalisés sous le contrôle de la hiérarchie.

Les +

Un parcours de formation individualisé

La gratuité des frais de formation

Une expérience professionnelle facilitant l'insertion

Centre Départemental de Formation
d'Apprentis Agricoles de la Haute-Vienne
Site des Vaseix
Les Vaseix
87430 Verneuil sur Vienne
05.55.48.44.30
cfa.haute-vienne@educagri.fr



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

Liberté
Égalité
Fraternité



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine

Public ciblé

Pour les jeunes :

- entre 15* et 29** ans,

* 15 ans si sortie de 3^e ou 16 ans dans les autres cas

** pas de limite d'âge si reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé

Pré-requis

Etre signataire d'un contrat d'apprentissage avec une entreprise du paysage, une collectivité ou d'un établissement public d'une durée permettant la complétude de la formation

Modalités de sélection

Pas de sélection à l'entrée en formation

Délais d'accès

- Formation accessible en entrée permanente
- Délai nécessaire à la mise en œuvre du positionnement et à l'établissement des documents administratifs et pédagogiques nécessaires à l'entrée en formation

Conditions d'inscription

Inscription à la formation par l'entreprise employant l'apprenti(e)

Modalités d'adaptation du parcours

- Adaptation du parcours (durée, contenu, modalités pédagogiques) possible selon résultats de positionnement
- Prise en compte des besoins spécifiques liés au handicap (coordonnées de la référente handicap du centre dans la rubrique « contact »)
- Possibilité de compléter la formation dans le cadre d'une convention avec une entreprise tierce et/ou de bénéficier d'une mobilité internationale

Modalités pédagogiques

- Pédagogie de l'alternance, basée sur l'articulation entre activités menées en entreprise et au centre
- Au centre, formation dispensée à 100% en présentiel, en salle et sur les ateliers pédagogiques de l'établissement (cours, travaux dirigés, travaux pratiques)

Contenus principaux de la formation

Les UC générales et sociales	Les UC professionnelles
UCG 1/ Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux	UC P1/ Réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysager
UCG2/ Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle.	UCP2/ Réaliser en sécurité des travaux d'aménagement paysager
UCG3/ Interagir avec son environnement social	UC P3/ Effectuer des travaux liés à l'entretien des matériels et des équipements
	UCARE/ Réaliser des opérations liées à la mise en place et à l'entretien d'un potager ornemental

L'obtention du diplôme permet la délivrance du certificat individuel de produits phytopharmaceutiques (Certiphyto) catégorie « opérateur » en travaux et services.

Modalités d'alternance

Pour un parcours standard sur 24 mois, alternance entre l'entreprise agricole (80 semaines dont 10 de congés payés) et le centre de formation (24 semaines soit 840h)

Modes de validation

Formation diplômante de niveau 3

Dispositif d'évaluation

La formation est organisée en Unités Capitalisables (UC) et évaluée en situations professionnelles et sociales tout au long de la formation.

Le diplôme est délivré dès la validation des 7 Unités Capitalisables. Les unités capitalisables peuvent être obtenues indépendamment.

Blocs de compétences

Possibilité de valider les blocs de compétences constitutifs du diplôme (RNCP24928BC01 à RNCP24928BC07)

Poursuite de formation

Possibilité d'accéder à un diplôme de niveau 4 (Certificat de Spécialisation, Brevet Professionnel, Baccalauréat Professionnel).

Rémunération

Il existe un salaire minimum légal (% du Smic) au 1er janvier 2021 :

Rémunération de la 1ère année			
Avant 18 ans	De 18 à 20 ans	De 21 à 25 ans	26 ans et plus
27% du SMIC	43 % du SMIC	53 % du SMIC	100 % du SMIC
419,74 €	668,47 €	823,93 €	1554,58 €
Rémunération de la 2e année			
Avant 18 ans	De 18 à 20 ans	De 21 à 25 ans	26 ans et plus
39 % du SMIC	51 % du SMIC	61 % du SMIC	100 % du SMIC
606,29 €	792,84 €	948,30 €	1554,58 €

Frais pédagogiques

Frais pédagogiques pris en charge par l'employeur et/ou l'opérateur de compétences dont il dépend

Chiffres clés

- Taux de réussite à l'examen (2019-2020-2021) : 90%
- Taux moyen d'insertion professionnelle à 6 mois (2018-2019-2020) : 85%
- Taux de satisfaction des apprentis (2021) : 100%

Contacts

Centre de formation des apprentis agricoles de la Haute-Vienne (CDFAA87)

Site des Vaseix
Les Vaseix
87430 Verneuil sur Vienne
05.55.48.44.30
cfa.haute-vienne@educagri.fr

• Développeur de l'apprentissage :

Damien AUDONNET - Tél : 07.85.24.02.26 - Mail : damien.audonnet@educagri.fr

• Coordinatrice de la formation CAPa Jardinier Paysagiste :

Sylvie RUSSEIL- Tél : 05.55.48.44.30 - Mail : sylvie.russeil@educagri.fr

• Référente handicap :

Charlène ALLONCLE - Tél : 05.55.48.44.30 - Mail : charlene.leroy@educagri.fr